

Roger Delarozière

**Conférence donnée à l'occasion du
30^e anniversaire de la création
de l'Inventaire général**

Roger Delarozière, qui fut secrétaire général de la Commission Nationale de l'Inventaire (1962-1971) apporte dans cette conférence un éclairage complémentaire aux études que l'on a pu lire en livrant un témoignage de première main sur ce que furent les débuts de l'Inventaire général. Qu'il en soit ici chaleureusement remercié.

M. Riou, vous m'avez demandé d'évoquer les débuts de l'Inventaire Général. Je vais donc m'y efforcer, mais vous m'autorisez quelques remarques préalables.

Ce dont je vais parler est déjà assez lointain. J'ai quitté le Secrétariat Général de l'Inventaire en 1971. J'ai, depuis, fait bien d'autres choses. Il est donc possible que ma

¹ Le premier hors-série de *Présence d'André Malraux* publié par le professeur Henri Godard rassemble les actes de la journée d'études consacrée à «Malraux et l'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France» tenue à la Bibliothèque nationale le 23 mai 2003. La conférence de Roger Delarozière (1994) est publié en fin de volume. NDLR.

mémoire achoppe, et que je commette quelques erreurs, de noms, de dates ou de lieux. N'hésitez pas, le cas échéant, à les rectifier, je ne m'en formaliserai pas. Ne me demandez pas de chiffres, je les ai tous oubliés.

Je ne suis pas un historien d'Art, pas plus que je n'ai, par la suite, été un archéologue. Mes fonctions ont toujours été d'ordre administratif, et c'est donc sous cet angle que j'aborderai mon sujet. Ceci m'impose le devoir de rappeler les noms des administrateurs qui, aux côtés d'André Malraux, ont joué un rôle décisif dans le montage de l'Inventaire :

- André Holleaux, son Directeur de Cabinet,
- Ses conseillers techniques, Albert Beuret et Claude Robin,
- Jean Autin, Directeur de l'Administration Générale,
- Jean Bertin, Chef du Bureau du Plan et de l'Action régionale.

N'attendez pas de moi un exposé exhaustif. Vous connaissez tous la question.

Je m'en tiendrai au rappel de quelques données, problèmes et péripéties restés plus ou moins ignorés, oubliés, ou mal interprétés, dont les séquelles persistent peut-être encore aujourd'hui dans le filigrane de l'entreprise. Et j'essaierai de les expliquer.

Le point de départ de l'entreprise

Si j'ai bien compris, vous célébrez le trentième anniversaire de la création de l'Inventaire Général.

C'est fort bien, encore que le point de départ de l'entreprise se situe en 1963, avec la décision d'André Malraux, et la mise en place du Comité consultatif provisoire de l'Inventaire, préfiguration du Service de l'Inventaire.

L'explication de cette démarche est simple. Malraux voulait éviter qu'une Commission nationale créée de but en blanc ne se perde en discussions académiques, voire ne s'égaré, ou ne se disperse. Il était donc nécessaire qu'au jour même de son installation, elle soit correctement située dans le cadre du Ministère, et dispose d'un corps

de doctrine cohérente, d'une ébauche de programme d'implantations régionales, et qu'elle trouve à ses côtés un Secrétariat général déjà rodé, tenant d'une méthode et doté d'un budget.

On sait que l'Inventaire Général est issu d'une recommandation de la Commission des Affaires culturelles du IV^e Plan. (1962-1965).

Il n'est pas inutile d'en rappeler les termes :

L'établissement d'un inventaire monumental tendra à la même politique d'intégration de ce patrimoine dans la vie nationale. L'inventaire portera sur les immeubles et les objets mobiliers. Il aura, bien entendu, pour but fondamental d'établir le dossier scientifique de chaque monument classé ou figurant à l'inventaire administratif, afin d'en préciser la valeur artistique, historique et archéologique; il éclairera les décisions en ce qui concerne les travaux de conservation. Il sera accessible aux enseignants ainsi qu'aux organisations et aux publications culturelles. Des commissions nationales et régionales devront en préparer l'établissement. Pour son local, son camion photographique et son matériel de classement, un crédit de 600.000 francs est inscrit au IV^e Plan, qui suppose, bien entendu, le développement des crédits d'entretien correspondants.

C'était assez léger.

Je passe sur la touchante naïveté du camion photographique, et sur le fait que personne n'ait jamais pu me dire sur quels calculs reposait le chiffre de 600.000 francs.

Beaucoup plus graves, les ambiguïtés du texte.

Ambiguïté du terme d'Inventaire monumental.

Ambiguïté du domaine, apparemment limité au champ d'intervention de la Direction de l'Architecture, et ambiguïté de compétences, en matière de conservation.

Enfin, ambiguïté en matière de diffusion, l'accès à la documentation de l'Inventaire paraissant réservé aux enseignants, ainsi qu'aux organisations et aux publications culturelles, sans autres précisions.

Tout cela n'est pas très convaincant, et n'a, en particulier, pas porté au lyrisme les rédacteurs de la loi no 62 900, du 4 août 1962, portant approbation du IV^e Plan, puisqu'elle se borne à avaliser le projet du bout des lèvres, sous la réserve expresse de limiter ses ambitions et de ne pas coûter cher.

Je cite :

Aussi, aux améliorations relatives apportées par le précédent relèvement des crédits et par la Loi programme, ne seront ajoutées que des opérations très modestes, mais de portée novatrice, telles que l'aménagement de certains sites et l'établissement d'un Inventaire général.

On comprend les hésitations du Ministre à engager l'entreprise, en dépit de la ténacité de ses promoteurs à l'en convaincre.

Et on s'explique qu'avant d'en venir à l'acte irréversible, la création de la Commission nationale, il se soit accordé près de dix-huit mois de réflexion, et jugé expédient de confier pendant ce temps à une organisation provisoire les études nécessaires à la clarification et au cadrage du projet.

Une intention fédérative

Pourquoi Malraux, finalement, se décida-t-il ?

Sans doute, parce que le projet lui plaisait par son envergure, probablement aussi par ce qu'il contenait de romantique, de recherche de l'absolu. Il l'a laissé entendre en installant la Commission nationale :

Nous ne tentons plus un inventaire des formes conduit par la valeur connue : beauté, expression, etc. ... qui orientait la recherche ou la résurrection, mais, à quelques égards, le contraire : pour la première fois, la recherche, devenue son objet propre, fait de l'Art une valeur à découvrir, une question fondamentale.

Egalement :

Nous espérons mener à bien ce qui ne put l'être pendant cent cinquante ans : L'Inventaire général des monuments et des richesses artistiques de la France est devenu une aventure de l'esprit.

Il y avait une autre raison. Il voyait dans l'Inventaire un moyen de cohésion de son Ministère, par une sorte de mobilisation de l'ensemble de ses Services, appelés à unir leurs efforts dans le cadre d'une vaste entreprise collective.

En 1963, le Ministère n'avait encore que cinq ans d'existence, et la principale tâche de Malraux était de procéder à l'amalgame des éléments qui avaient été placés sous son autorité, et qui étaient dispersés aux quatre coins de Paris, ce qui n'arrangeait rien.

Un manteau d'Arlequin

A côté du noyau dur issu du Secrétariat d'Etat aux Beaux-Arts, Architecture, Musées, Action Culturelle, apparurent de nouveaux venus :

- Les Archives de France, issues de l'Intérieur, et qui rêvaient d'un rattachement à l'Elysée,
- Les Enseignements artistiques, issus de l'Education nationale,
- Le Cinéma, issu de l'Industrie, et qui ne s'y trouvait pas si mal.

L'élément fédérateur de cet ensemble disparate fut la Direction de l'Administration générale du Ministère, organe de gestion de ses Services communs, à vocation strictement administrative, mais omniprésent, en matière financière notamment.

On ne peut pas dire que la mise en place de la D.A.G. ait provoqué un enthousiasme délirant. Les Services techniques du Ministère, qui avaient leurs statuts propres, leurs habitudes, leurs contacts, en un mot leur «spécificité», renâclèrent, et dramatisèrent l'ingérence de la D.A.G. dans leur activité, la taxant d'un impérialisme d'autant plus inquiétant que presque tous ses Bureaux étaient tenus par des fonctionnaires issus de l'ancienne Administration coloniale.

Il fallut tout le doigté, le sens politique, l'autorité, et, naturellement, la compétence de Jean Autin pour se faire accepter, reconnaître, et, finalement, entendre.

La réalisation de l'Inventaire Général relève, au plan technique, d'une démarche comparable.

Ceci pour la théorie.

En pratique, cette mobilisation imaginée par Malraux et ses conseillers devait se heurter au particularisme des uns, aux amertumes des autres, aux inquiétudes et aux susceptibilités, aux situations acquises au poids de la routine, à tous ces impondérables qui, réunis, opposent à toute novation ce qu'il est convenu d'appeler les «pesanteurs administratives».

La Direction générale des Archives de France joua le jeu d'emblée, et sans ambiguïté. André Chamson me demanda d'exposer le projet à l'occasion du Congrès des Archivistes de 1963, et mobilisa ses troupes, après une solennelle mise en garde : *«Retenez que nous ne consentirons jamais à nous voir réduits à une collaboration plus ou moins honteuse à l'université et au C.N.R.S.»*. Ce ne fut pas le cas, et l'on ne dira jamais assez ce que l'Inventaire doit au Corps des Archivistes.

Les réserves les plus fermes vinrent naturellement des Services les plus proches de l'entreprise, Architecture et Musées.

La direction de l'Architecture ne manquait pas de raisons pour se montrer réticente. Malraux lui avait retiré l'Archéologie pour en faire un Service autonome, et l'Inventaire Général rendait obsolète le «Casier archéologique», échelon de documentation dont les responsables se considérèrent comme sanctionnés par l'apparition d'une entreprise concurrente, dotée de moyens financiers qui, encore qu'ils fussent très modestes, leur parurent prodigieux. C'est de très mauvaise grâce qu'elle consentit à collaborer, ce qui était d'autant plus grave que c'était des représentants de l'Architecture, les Conservateurs régionaux des bâtiments de France, qui assumaient localement la gestion des crédits affectés à l'Inventaire, avant d'être relayés par les Directeurs régionaux des culturelles. Ce fut une occasion de découvrir que la Province était souvent plus raisonnable que Paris, dont les contestations trouvèrent peu d'échos.

Dans un combat d'arrière-garde, la Direction de l'Architecture joua sur la formule malencontreuse d'«Inventaire monumental», pour considérer qu'il se trouvait limité par définition aux édifices. C'était absurde. On ne sépare pas d'un château, d'une église, ou d'une simple demeure, son décor et son mobilier. Il fallut faire arbitrer.

Ce terme d'«Inventaire monumental», dont j'eus beaucoup de mal à débarrasser l'entreprise, fut également pris dans un sens restrictif par la **Direction des Musées de France**, essentiellement soucieuse de conserver ses distances.

Obligée de reconnaître la compétence de l'Inventaire Général s'agissant des objets mobiliers ne relevant pas de ses Etablissements et administrativement gérés par l'Architecture, elle la contesta résolument s'agissant de ses propres collections, au nom d'une spécificité plus affirmée que démontrée.

Entendons-nous. Il n'a jamais été question pour l'Inventaire général de se substituer à la Conservation des Musées. Mais il semblait aberrant de ne pas pouvoir, en traitant un Canton dans lequel se trouvait un Musée dépourvu de catalogue, comme c'était souvent le cas, saisir l'occasion d'en faire établir un, en conformité avec les normes de l'Inventaire. Quitte à aider matériellement à sa confection.

Nos offres de collaboration tournèrent court. Spécificité. Personnellement, je n'ai jamais compris pourquoi une toile déposée dans un Musée, et une autre, du même auteur, conservée dans une église, ne pouvaient être décrites en fonction des mêmes critères. D'autant que les critères en question avaient été établis en liaison étroite avec les experts des Musées.

En effet, si les Directions de l'Architecture et des Musées défendaient âprement leurs domaines – ce qui est d'ailleurs tout à fait compréhensible – nombre de leurs agents, architectes et conservateurs apportaient à l'Inventaire une collaboration précieuse. A l'intérêt professionnel se joignait le souci de ne pas être hors du coup d'une entreprise novatrice, voulue par le Ministre. En conséquence, les normes de l'Inventaire, matérialisées par les livrets de prescriptions techniques et scientifiques, traduites par la suite en données informatiques, pouvaient à juste titre être considérées comme le résultat d'un travail largement collectif.

Les autres Services du Ministère, dont l'Inventaire ne menaçait en rien les prérogatives, collaborèrent d'entrée de jeu.

Le Directeur Général du **Centre National du Cinéma**, M. Fourré-Cormeray, devait mettre spontanément à ma disposition son service mécanographique (Mme Louvel).

Le Directeur Général des **Arts et des Lettres**, Gaëtan Picon, qui devait occuper longtemps la Chaire d'Histoire de l'Art à l'Ecole des Beaux-Arts, me mit en relations avec Jean-Claude Gardin, Directeur de Recherches au C.N.R.S., théoricien de l'informatique, dont le rôle devait s'avérer fondamental dans l'entreprise.

Enfin, Bernard Anthonioz, Chef du Service de la Création artistique devait me prêter sa maquettiste, Jeanine Fricker, à qui l'on doit la mise en forme des premières publications de l'Inventaire.

Reste à évoquer le rôle de la **Direction de l'Administration générale** du Ministère.

Il fallait au Secrétariat Général de l'Inventaire un support logistique qui le dégage de ses servitudes de gestion. La D.A.G. s'imposait tout naturellement, par sa neutralité, et sa proximité du Cabinet du Ministre. Naturellement, elle s'en trouva accusée par certains d'excéder ses attributions, en empiétant dans le domaine technique, et ceci d'autant plus qu'elle avait été chargée de la relance de la recherche archéologique, pour autant qu'elle relevait du Ministère.

Son appui a été décisif, et si, au fil des ans, le Secrétariat Général s'est peu à peu affranchi de sa tutelle, jusqu'à devenir la Sous-Direction de l'Inventaire, elle s'est prêtée au jeu avec une totale loyauté.

Commission Nationale et Secrétariat Général

L'appel à la collaboration d'un certain nombre de Services du Ministère eut pour conséquence le caractère très administratif de la composition du Comité consultatif provisoire, puis de la Commission nationale de l'Inventaire.

Le schéma dans lequel elle se trouva inscrite n'était pas exactement celui qu'avaient imaginé les promoteurs de l'entreprise.

Universitaires, et proches du C.N.R.S., ils voyaient dans la Commission nationale un aréopage disposant de moyens susceptibles de bénéficier aux structures existantes de l'Enseignement de l'Histoire de l'Art, à des recherches individuelles et à des publications dûment homologuées, selon la pratique des Commissions du C.N.R.S., qui – tout au moins dans le domaine des «Lettres» – soutiennent les initiatives plus qu'elles ne les programment. Le risque était que le label de l'Inventaire Général apparaisse assez large, et assez flou, pour justifier la subvention de projets aussi variés que disparates – intéressant, au demeurant – mais ne cadrant pas avec les objectifs du Ministère, savoir la réalisation méthodique d'un Inventaire, imposant la concentration des moyens, et excluant leur éparpillement au profit d'opérations périphériques, voire aux fins de sauvetage d'entreprises sectorielles en panne de ressources.

On ne peut pas dire que la constatation que la Commission nationale n'était pas souveraine dans la disposition de ses crédits, que sa ligne politique lui était imposée par le Ministère, et qu'il était surtout attendu d'elle un appui scientifique et une caution, n'ait pas entraîné certaines déceptions.

En fait, c'était bien un Service que le Ministère avait, dès le départ, entendu mettre en place, ainsi qu'il apparaît dans la rédaction même du texte qui en portait création.

Qu'un Service émerge, à plus ou moins court terme, de l'action d'une Commission, est un processus classique. C'est souvent sous-entendu, mais, au départ, on ne le dit pas. Dans le cas de l'Inventaire, on laisse entendre d'entrée de jeu, avec cette conséquence que le rôle de la Commission nationale, essentiel pour cautionner son démarrage, ne pourra qu'évoluer, dès lors que, la période de rodage écoulée, s'ouvrira la phase d'exécution.

La mission confiée à la Commission est donc limitée à la «préparation» de l'établissement de l'Inventaire.

Elle est instituée «auprès du Ministre», mais sans qu'il la préside, comme il le fait pour les grandes Commissions permanentes du Ministère.

Ses membres, à commencer par son Président et son Vice-Président, sont nommés pour trois ans, période très courte, pour permettre d'effectuer en douceur les remaniements que l'évolution de l'entreprise rendrait éventuellement nécessaires.

Ainsi, le Ministre laissait-il ouverte la possibilité d'une refonte de la Commission nationale, dès lors que serait franchie l'étape de préparation de l'Inventaire, et que le passage à la «vitesse de croisière» appellerait une modification de son rôle et de ses attributions, voire, à la limite, sa suppression.

Je précise au passage que les Commissions régionales de l'Inventaire n'étaient assimilées en rien à la Commission Nationale, pour cette raison simple qu'au-delà des tâches de réflexion qui sont les leurs, elles ont un rôle d'action, comme, en maintes occasions, elles l'ont compris et démontré.

Deux questions controversées : le recours à l'informatique, et la question de la publication.

L'Informatique

Le débat sur le recours à l'informatique semble maintenant d'un autre âge.

Nul ne met plus en doute que l'exploitation d'un ensemble documentaire à la mesure des ambitions de l'Inventaire général l'implique inexorablement. Nous n'en étions pas là en 1963, 1964; en particulier dans un milieu profondément empreint d'esthétique, de sensibilité, voire de rêve, dont le sang se coagulait aux mots de codes, de logiciels, de calculatrices et d'ordinateurs.

Le principe en fut admis du bout des lèvres. On crut, ou on voulut croire à une lubie de technocrates, que l'expérience émuesserait. L'entrée en scène de Jean-Claude Gardin, et la constatation de son influence sur le Secrétariat Général, inquiéta. Son «traitement» d'une série de rouleaux babyloniens, la première démarche du genre, fut regardé de haut. C'était de l'archéologie, pas de l'art.

S'agissant d'art, on ne tarda pas à parler d'aberration, voire de sacrilège. La méconnaissance des possibilités comme des limites de l'Informatique était, pour la plupart des interlocuteurs du Secrétariat général, absolument totale, et il fallut dire, redire, répéter, affirmer, confirmer, sans d'ailleurs convaincre.

Le temps finit par arranger les choses. Il en fallut beaucoup pour faire admettre que les mystérieuses «machines» n'étaient pas douées d'une intelligence extra-terrestre, et qu'elles ne restituaient que ce qu'on leur avait appris. Moins naïve était l'inquiétude d'une remise en question, comme l'avait annoncé Malraux dans son allocution d'installation de la Commission nationale.

L'esprit d'objectivité scientifique absolue dans lequel la Commission nationale abordera ses travaux, le fait que le point de départ de ses recherches sera – abstraction faite, dans une première étape, des postulats esthétiques traditionnellement admis – l'établissement de données historiques rigoureuses, et qu'elle reprendra toutes les idées «consacrées» sous forme de postulats, conduira sans aucun doute à une révision profonde des conceptions fondamentales sur l'évolution de l'Art en France, et à une véritable «mise en accusation» du système de valeurs jusqu'ici admis.

C'était finalement une question de génération. Les jeunes cadres du Service de l'Inventaire ouvrirent la voie. La percée de l'Informatique jusque dans la vie quotidienne, si elle ne fit pas tomber toutes les réticences, en limita l'expression, crainte de passer pour rétrograde. Vint le jour où il fut admis que cet aspect novateur de l'Inventaire donnait à la France une certaine avance sur l'Etranger, et qu'il y avait tout lieu de s'en féliciter.

Et c' est très bien ainsi.

La publication

Le premier volume de la «Série topographique» de l'Inventaire est, à juste titre, considéré comme un ouvrage hybride, dont les ambitions s'accordent mal avec l'exiguïté du sujet, le Canton de Carhaix-Plouguer.

C'est exact, et je vais essayer d'expliquer pourquoi.

Le Ministère était extrêmement réservé à l'idée de lancer une telle collection. L'inventaire était considéré comme le support d'une banque de données, dont les produits devaient être aussi variés que l'exigeraient les besoins ou la demande – études régionales, synthèses thématiques, documents graphiques et photographiques – une «Série topo-

graphique» n'en étant qu'une retombée parmi d'autres, éventuelle, mais non obligatoire. Au demeurant, nullement requise par la Commission du plan.

En tout état de cause, il faudrait prendre son temps. On ne lance pas une collection avec un seul titre, sans que le suivi n'en soit prêt, et sa cadence de parution assurée. Une évaluation s'imposait du poids qu'allait représenter pour le Secrétariat général et ses échelons régionaux une telle publication, compte tenu de la modicité de leurs moyens, et de la multiplicité de leurs tâches. Le risque existait, de voir les enquêtes de terrain freinées, voire paralysées par la rédaction des volumes. On en vint à cette conclusion qu'on devait se donner dix ans de rodage avant de se lancer dans une «Série topographique», pour autant qu'on en décide.

C'était rompre avec une tradition, remontant aux grands Dictionnaires de la fin du siècle dernier, et s'écarter du principe selon lequel seule la publication consacre la connaissance, auquel étaient fidèles les Inventaires étrangers, allemand et suisse, en particulier.

Malraux m'avait mis en contact avec le Pr Hanhlöser, Président de la Société suisse d'Histoire de l'Art, qui réalisait l'Inventaire de la Confédération, le découpage cantonal s'y opposant à une entreprise de l'Etat.

L'Inventaire suisse, commencé en 1927, était bien mené. 60 volumes publiés à l'époque. Du travail bien fait, selon une formule simple, consistant à confier à un auteur la rédaction de chaque volume, sous le contrôle d'un comité de lecture et d'un secrétariat de rédaction. Les ouvrages étaient bien faits, très sérieux, d'une présentation un peu vieillot, mais là n'était pas le problème.

Le problème, c'était la tenue à jour de la collection. Les premiers ouvrages avaient déjà plus de trente ans. Il aurait fallu les compléter, voire les refondre, en fonction de révolution des connaissances, donc trouver des auteurs pour effectuer ce travail. Problème insoluble. Il apprécia l'idée d'une documentation ouverte, opposée à celle d'une collection d'ouvrages achevés, qui appartenaient au passé à compter de la date de leur parution. Mais cela supposait des moyens qu'il ne pouvait espérer, et très sagement, il décida de s'en tenir

à sa formule, admise et éprouvée, et de ne pas courir le risque d'une remise en question de ses objectifs.

Je n'étais évidemment pas venu en Suisse pour endoctriner le Pr Hanhlöser, mais pour profiter de son expérience. J'ai essentiellement retenu de nos entretiens qu'il approuvait pleinement la mise au point de normes, tant de vocabulaire que de description. Il estimait que les ouvrages de prescriptions constitueraient certainement l'apport majeur de l'Inventaire français à l'Histoire de l'Art.

C'était là le plus précieux des encouragements, et je regretterai toujours de n'avoir pu présenter au Pr Hanhlöser l'ouvrage consacré à la sculpture, qui reste à mes yeux l'expression la plus complète des objectifs scientifiques de l'Inventaire général.

La prudence du Ministère se heurta à la tradition des collections, que je viens d'évoquer. La Présidence de la Commission Nationale y était fidèle, et voyait dans le démarrage d'une série française l'expression de sa maîtrise. Elle ne fut pas la seule à insister pour la parution, aussi rapide que possible, d'un ouvrage inaugural. Les premières Commissions régionales voulaient pouvoir «montrer quelque chose» à leur public, et surtout à leurs alliés, Préfectures, Conseils Généraux, Municipalités, Sociétés savantes. Le Ministère des Finances demanda, lui aussi, à «voir quelque chose». On n'en était pas encore à considérer qu'une banque de données justifiait, à elle seule, un accroissement régulier des crédits.

Le résultat fut Carhaix, ouvrage hybride, sorte de manifeste, qui exprime les objectifs de l'Inventaire en les situant dans le cadre trop étroit d'un Canton, cadre beaucoup trop limité pour que leur exposé soit pleinement significatif.

Deux volumes. Texte, et Illustration, par référence à la pratique élémentaire de la documentation, qui veut que l'on examine simultanément des textes et des éléments photographiques et graphiques.

Dans le volume «texte», encadrant :

- les notices descriptives, constituant le corps de l'ouvrage,
- des considérations générales, historiques et stylistiques,

– et des données statistiques,

considérations générales et données statistiques incongrues au niveau d'un seul Canton, si intéressant soit-il.

Somme toute, si le volume Carhaix présentait l'intérêt de mettre en évidence la diversité des produits susceptibles d'être tirés de l'exploitation de sa documentation, il apportait la preuve qu'il était aventureux de prétendre les couler dans le moule unique d'une série topographique, que le Service de l'Inventaire risquait de traîner comme un boulet, sans pour autant échapper au reproche du manque d'exhaustivité.

Quoi qu'il en fût, la formule fut retenue. Elle fut modifiée par la suite, et des solutions furent recherchées, plus ou moins heureuse, essentiellement pour échapper à une situation qui privilégiait l'un des produits de l'Inventaire au détriment de sa vocation fondamentale, la banque de données.

Reste une question qui a soulevé des polémiques aussi agaçantes que malvenues, l'appel à l'Imprimerie Nationale.

Une décision d'André Malraux lui-même, imposée par l'évidence.

L'Inventaire était une entreprise de l'Etat. Le recours à l'Imprimerie Nationale était donc une obligation légale. De plus, un devoir moral.

Les publications de l'Inventaire relevaient de l'activité d'une Administration, dont les agents ne touchaient pas de droits d'auteurs, pas plus que n'étaient rémunérés la foule de collaborateurs bénévoles qui participaient à sa réalisation et qui le faisaient parce qu'ils travaillaient pour l'Etat.

Confier la publication de l'Inventaire à l'Imprimerie Nationale, c'était la conforter dans sa véritable vocation, qui ne se limite pas à l'impression de formulaires administratifs. Elle ne s'y est pas trompée, et nous a apporté une collaboration généreuse, la qualité incontestée de sa technique, et le soutien constant de son amitié.

La Régionalisation

La création des régions date de 1960, et le cadre régional s'est donc présenté de lui-même pour la réalisation de l'Inventaire.

Je ne pense pas que les rédacteurs de la Loi aient pris l'avis des Sociétés savantes au sujet du découpage qu'ils envisageaient.

Un avis qui m'a été donné spontanément à l'occasion des réunions, tenues dans quatre-vingts deux préfectures, afin de présenter le projet, et de déterminer, après évaluation du contexte local, un programme de mise en place des Commissions régionales. Et par des orfèvres en matière d'histoire, de tradition, et, plus encore, de psychologie locale. J'ai reçu d'eux une leçon de géographie humaine aussi colorée que savoureuse, et je ne l'ai pas oubliée.

J'avais, de naissance, l'expérience d'une région composite, la Picardie.

Composite, mais finalement simple, car, si l'Aisne et la Somme entretiennent un cousinage réservé, si l'Oise, c'est autre chose – l'Ile de France – et si la Somme elle-même englobe l'Amiénois et le Ponthieu, les susceptibilités et les nuances y restent d'usage interne, et l'on s'y épargne les résurgences nationalistes et les nostalgies linguistiques.

Mes interlocuteurs ne contestaient pas le découpage départemental, d'ailleurs, habilement dessiné par les Constituants. Mais l'opération globale que représentait l'Inventaire leur donnait l'occasion de mettre en cause le schéma régional, opposant des arguments culturels aux données économiques, démographiques, et d'équipement. Baroud d'honneur, bien entendu, mais ces informations devaient se révéler extrêmement précieuses.

Rien n'était simple. Quelques exemples, parmi d'autres.

A commencer par l'Alsace, qui revendiquait les Vosges, et à laquelle étaient affiliées les Sociétés savantes du Territoire de Belfort.

En Bretagne, resurgit l'inévitable conflit Rennes-Nantes, et on revendiqua la Mayenne.

L'Auvergne était divisée. Le Bourbonnais n'est pas auvergnat, pas plus que le Velay. Il y a deux Cantals, celui de Saint Flour et celui d'Aurillac. Et un canton creusais dans le Puy de Dôme.

Il y eut des discussions sévères en Lorraine, en Aquitaine, entre Basques et Bearnais, en Languedoc-Roussillon, avec la Catalogne, et on laissa temporairement de côté la Région de Provence-Côte d'Azur-Corse, faute de savoir par quel bout la prendre.

Rien n'était simple, et j'ai mesuré là ce qu'il faudrait de prudence et de sens politique aux responsables locaux de l'Inventaire pour qu'ils en viennent à être non seulement admis, mais accueillis, toute méfiance abolie à l'égard d'une Administration à laquelle on ne pouvait évidemment prêter que les intentions les plus ténébreuses.

Vous avez vécu cela, M. Riou, et vous avez constaté comme moi que presque tous y parvinrent, ce qui n'était pas facile.

Les premières opérations

Donc, ce fut dans le cadre du découpage régional de 1960 que s'implanta le Service de l'Inventaire général.

La cadence de deux Commissions régionales par an peut paraître trop lente.

Les faibles moyens financiers de l'entreprise ne permettaient pas de faire plus, et les premiers secrétariats régionaux n'ont pu être dotés en personnel qu'à la limite du raisonnable. Et il fallait, simultanément, recruter et former ce personnel, fixer, à l'épreuve du terrain, les méthodes et les modalités des opérations, codifier les normes de description et de mise en forme de la documentation ainsi constituée.

Deux Commissions ainsi créées en 1963, en Alsace, et en Bretagne. Je m'en tiendrai à elles, et celle de Languedoc-Roussillon, créée l'année suivante, dans des circonstances assez particulières. 1964 nous valut le «plan de stabilisation» du Gouvernement, en d'autres termes, pas de crédits frais, pas de créations d'emplois, et l'Inventaire frappé d'immobilisme à peine engagé, avec toutes les conséquences psychologiques qu'il était facile d'imaginer. Le Conservatoire du Littoral s'offrit comme relais, en nous imposant le

Languedoc-Roussillon, qui n'était pas pour nous une option immédiate, et il fallut improviser, mais le service rendu était immense.

Pourquoi l'Alsace, et pourquoi la Bretagne ?

Parce que, dans l'un et l'autre cas, il s'agissait de régions très typées, fortes d'un enseignement de l'Histoire de l'Art et de Sociétés savantes solides, d'une longue tradition de la recherche archéologique, et disposant de personnalités indiscutées susceptibles de couvrir l'opération de leur compétence et de leur autorité. Hans Haug à Strasbourg, André Mussat à Rennes.

S'agissant du choix des lieux retenus pour les premières enquêtes sur le terrain, l'idée directrice était, pour commencer, de s'en tenir à deux, une en milieu urbain, l'autre en zone rurale.

Pour l'Alsace, le Quartier de la Cathédrale, à Rennes, et Carhaix, dans le Finistère.

Le choix de Carhaix peut paraître curieux. Il s'est imposé de lui-même. Situé au carrefour historique de la Bretagne intérieure, le Canton relève du Finistère, mais jouxte les côtés du Nord et le Morbihan. Ce choix n'exprimait aucune préférence, ce qui avait son importance, les trois Conseils Généraux étant également intéressés par l'entreprise.

J'ai prononcé tout à l'heure le mot de «lenteur». Un mot que j'ai entendu bien souvent, et souvent dans la bouche de spécialistes de l'Histoire de l'Art, qui étaient mieux placés que quiconque pour connaître l'étendue du Patrimoine national.

A cette critique, traduisant une impatience bien française, j'ai toujours répondu que ni les Allemands, ni les Suisses, pour ne prendre que ces exemples, parmi les 17 Etats européens qui ont entrepris leur Inventaire artistique, ne se la sont dissimulée, sans que cette constatation ait découragé leur persévérance.

J'en ai terminé. Mais avant de vous remercier de votre attention, je dois m'excuser d'avoir peut-être au cours de cet exposé, trop usé de la première personne.

Le démarrage de l'Inventaire Général a été le fait d'une équipe, qui m'a plus souvent porté par ses initiatives que je ne l'ai dirigée.

Roger Delarozière : «Conférence donnée à l'occasion du 30^e anniversaire de la création de l'Inventaire général» (1994)

Une équipe au premier rang de laquelle ont figuré les secrétaires des Commissions régionales, qui ont été, aux côtés de mes collaborateurs parisiens de la première heure, les pionniers de l'entreprise.

Monsieur Riou, vous en savez quelque chose.

A Poitiers, 13 novembre 1994.